



FONTAINE D'OUCHE- FG RAINES - LARREY - MOTTE GIRON

Compte rendu du

20 / 11 / 2018 à 18h30
Maison-Phare Extension

I. TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LES HABITANTS

- Échanges avec les habitants
- Présentation des dispositifs en faveur de l'amélioration de l'habitat par le service Rénovéco de Dijon métropole et du dispositif « Bien vivre dans son logement » animé par le Point d'Information et de Médiation Multi-Services (PIMMS)

II. BUDGETS PARTICIPATIFS

- Projets 2017/2018 – point d'étape

III. VIE DE QUARTIER

- Association UNISCITE - présentation
- Conseil citoyen – point d'étape
- Rénovations de l'îlot Corse, Cher et Tire Pesseau
- 50 ans de Fontaine d'Ouche

IV. INFORMATIONS DIVERSES

- Nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales
- Recensement obligatoire de la population (janvier février 2019) - enjeux et intérêts pour les collectivités territoriales
- Les Nuits d'Orient

LISTE DES MEMBRES

COLLÈGE DES HABITANTS

PERSONNES RESSOURCES

1. André DUFFOUR **Présent**
2. Danielle HALER **Excusée**
3. Françoise RIOU **Excusée**
4. Anita SAMORI **Présente**
5. Claude SCHUWER **Présent**

JEUNES

6. Valentin BLIGNY **Absent**
7. Sophian DUCRET **excusé**
8. Ilya MEIGNAN-MASSON **Absente**

HABITANTS

9. Arlette CLERC **Présente**
10. Arnaud COURVALLAIN **Présent**
11. Marie-Hélène DA CUSTADIA **Absente**
12. Martine DAUVERGNE **Présente**
13. Marc DAVAL **Présent**
14. René DELPLANQUE **Absente**
15. Yasmina Landry **Absente**
16. Jean-Louis DEVILLE **Absent**
17. Laurent DINET **Excusée**
18. Jawad EL HAJJAJI **Présent**
19. Annie GIROD **Absente**
20. Houcine JAMMEL **Absent**
21. Nicole LEMONDE **Excusée**
22. Joëlle LEMOUZY **Présente**
23. Julien MARILLIER **Présent**
24. Marie-Estrella MAZUE **Présente**
25. Amandine MENIGOZ **Excusée**
26. Sophie MEURIS **Présente**
27. Nathalie MONGUILLON **Présente**
28. Olivier NIQUET **Présent**
29. Régine RACLET **Présente**
30. Myriam TOUZET **Absente**

SUPLÉANTS

1. Yasmina LANDRY **Absente**
2. Marcel GURY **Absent**
3. Christiane LAPOSTOLLE **Excusée**
4. Joseph SWIAT **Absent**
5. ~~Corinne AVGEROS~~ **démission**
6. Imad SFEIR **Absent**
7. Natacha EMILIANI **Absente**
8. Yves CORNEFERT **Excusé**
9. Élisabeth THIAULT **Absente**
10. Massar NDIAYE **Présent**
11. Joëlle-Cécile CHARMONT **Absente**
12. Laurent FEMENIAS **Absent**
13. Céline MARZA **Absente**
14. Manfred HUBERT **Absent**
15. Léa LE STER **Absente**

COLLÈGE ASSOCIATIONS-ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

1. Association Bien Vivre à la Fontaine d'Ouche **Présente**
2. Association Itinéraires Singuliers **Excusée**
3. Association Les amis des Hauts de Dijon **Présente**
4. La Maison-Phare **excusée**
5. Association Dijon Mousquetaire **Présente**
6. DFOMédia 21 **Présente**
7. Association Tend la Main **Excusée**
8. Association Amicale des Ducs de Bourgogne **Présente**

COLLÈGE DES ÉLUS

1. Sladana ZIVKOVIC Coprésidente titulaire **Présent**
2. Badiâa MASLOUHI Coprésidente suppléante **Présente**
3. Charles ROZOY **Absent**
4. Frédéric FAVERJON **Excusé**
5. Marie-Claude MILLE **Présente**

PERSONNES QUALIFIÉES

1. Évelyne AMIDIEU **Présente**
2. Jean BERTHIER **Présent**
3. Françoise GUILLOT-FRANE **Présente**
4. Gilles PACCAUD Coprésident Habitant **Présent**
5. Huguette SAMORI LALLEMAND **Présente**

Badiaâ MASLOUHI, coprésidente élue suppléante procède à l'appel des membres. Elle remercie les membres présents ainsi que les nombreux intervenants de la commission de quartier.

I) TEMPS D'ECHANGES

Où s'élèvera la future centrale photovoltaïque ? (Serge BACH)

Badiaâ MASLOUHI indique que plus de 44 000 panneaux solaires sur près de 16 hectares seront présents sur le site du centre d'enfouissement technique, capable d'alimenter 8 000 Dijonnais en électricité (puissance de 16,5 MW). Cette station est prévue pour le début d'année 2021.

Pour éviter un stationnement anarchique, est-il possible d'avoir un marquage au sol délimiteront les places de stationnement sur l'avenue Édouard Belin et l'avenue des champs perdrix ? (Serge BACH)

Badiaâ MASLOUHI précise que la demande a été transmise au service concerné.

A quoi servent les caméras situées boulevard Bachelard et avenue Édouard Belin ? (Serge BACH)

Badiaâ MASLOUHI annonce qu'elles contribuent à la protection des habitants, mais permettent également de relever les différentes infractions sur la voie publique.

Serge BACH souhaiterait que cette caméra soit utilisée pour verbaliser davantage.

Badiaâ MASLOUHI informe que ces caméras fonctionnent et qu'elle sont utilisées à bon escient.

Marie-Claude MILLE constate une amélioration, mais s'interroge sur l'efficacité de certaines caméras face au stationnement sauvage de l'avenue du Lac.

Badiaâ MASLOUHI précise que ces caméras permettent une verbalisation régulière sur l'avenue du Lac.

Jawad EL HAJJAJI annonce que des jeunes ont coupé des fils de ces caméras. Il s'interroge sur le manque de réactivité de la police municipale. Selon lui, ces jeunes ont eu le temps de monter et couper les fils des caméras sans être inquiétés par les personnes en charge du visionnage des caméras.

Badiaâ MASLOUHI signale que les habitants du quartier ont eu l'opportunité de participer à un échange sur le thème de la sécurité publique avec Madame **Nathalie KOENDERS**, première adjointe.

Jawad EL HAJJAJI précise ne pas avoir assisté à cette réunion sur la tranquillité publique.

Sladana ZIVKOVIC indique qu'elle participe chaque mois à une réunion du comité de prévention et de sécurité dans le quartier de Fontaine d'Ouche (CPSQ). Elle regrette que **Jawad EL HAJJAJI** n'ait pas assisté à cette réunion sur la tranquillité publique dans le quartier avec Madame **Nathalie KOENDERS**.

Jawad EL HAJJAJI précise avoir rencontré un agent municipal, qui lui aurait indiqué avoir des directives pour ne pas intervenir sur le quartier.

Sladana ZIVKOVIC trouve regrettable de tenir de tels propos, car la police municipale intervient régulièrement sur le quartier. Elle fera remonter la remarque de **Monsieur EL HAJJAJI** à la police municipale.

Peut-on aménager le rond-point boulevard Kir boulevard Bachelard ? (SERGE BACH)

Une étude est en cours pour ce rond point.

Qui a en charge la réfection de la chaussée à l'issue des travaux de voirie, très souvent bâclés dans leur finalité ? (Exemple rue du Faubourg Raines après les travaux de raccordement à la chaufferie biomasse des Valendons avec le trottoir devant le 75 et le passage protégé devant la boulangerie). (Anita SAMORI)

Badiaâ MASLOUHI indique qu'une réception des travaux s'est déroulée le jeudi 15 novembre. Un état des lieux a été fait. Une reprise des trottoirs et voirie sera effectuée si les travaux ne sont pas conformes.

Anita SAMORI souligne que plusieurs bandes piétonnes au niveau de la boulangerie ne sont pas peintes.

Comment se passe dorénavant le nettoyage des rues et plus particulièrement le ramassage des feuilles dans l'ensemble des rues, régulier par le passé et quasiment inexistant aujourd'hui ? (Anita SAMORI)

Badiaâ MASLOUHI explique que l'entreprise Idée's 21 réalise l'ensemble du nettoyage sur le quartier de Fontaine d'Ouche. La ville de Dijon réalise, en régie, le balayage des rues ainsi que le nettoyage du marché de Fontaine d'Ouche. Des interventions sur l'ensemble du quartier sont programmées quotidiennement.

Le ramassage des feuilles doit se faire sur les 400 kms de voirie agrémentés de 13 000 arbres d'alignement à Dijon. Les équipes mettent tout en œuvre pour réaliser cette mission. Toutefois, les services sont contraints de respecter certaines priorités et directives : en fonction des axes de circulation, des lieux publics (établissements municipaux, groupes scolaires...), de l'essence et la taille des arbres, de la disponibilité du matériel de balayage qui est également utilisé dans les autres communes de la métropole.

D'autre part, d'une année à l'autre et en fonction des aléas climatiques, la chute des feuilles peut courir sur une période plus ou moins longue. A titre indicatif, le volume de feuilles ramassées est d'environ 9 000 mètres cubes par an.

Qui a en charge l'égavage des arbres sur la voirie et à quel rythme est-il effectué ? (Anita SAMORI)

Badiaâ MASLOUHI indique que l'égavage des arbres relève de la compétence du service des espaces verts de la ville de Dijon.

Les égavages ne sont pas systématiques car ils peuvent provoquer des lésions et des pousses anarchiques.

Sanita SAMORI aimerait qu'un égavage des arbres soit réalisé autour de deux lampadaires de la rue Hoche au niveau de la CPAM, pour une meilleure visibilité le soir.

La demande sera transmise au service des espaces verts.

La Ligue de Protection des Oiseaux peut-elle être sollicitée pour coordonner la destruction ou pas des nids un peu partout dans nos quartiers ? (Anita SAMORI)

La ligue de protection des Oiseaux est une association de protection des espèces. Elle ne participe donc pas à la destruction de nids.

La sécurité routière est une priorité. Est-il envisagé de mettre en sens unique plus de rues pour limiter les croisements (Exemple : rue Hoche jusqu'au quai Nicolas Rolin) et comment est décidée l'installation de ralentisseurs style coussins berlinois ? (Anita SAMORI)

La Ville de Dijon reste très attentive aux questions de sécurité routière. La mise en sens unique compliquerait les déplacements dans le quartier, une telle disposition n'a donc, pour l'instant, pas été étudiée. La pose de coussins berlinois est possible. Toutefois dans les voies en "U" (constructions à plusieurs étages le long d'une voie étroite (ce qui est le cas rue Hoche entre la rue du Faubourg Raines et le pont Meneval) les contraintes sonores de ces installations font qu'elles sont très peu appréciées par les riverains les plus proches. Les coussins berlinois entraînent également freinages et accélérations donc des nuisances sonores et pollutions

de l'air supplémentaires. L'expérience montre que leur emploi reste finalement assez limité en milieu très urbanisé.

La ville et l'agglomération de Dijon souhaitent promouvoir les modes doux et alternatifs à la voiture et en particulier maintenir la place de deuxième ville amie du vélo. Des travaux ont été réalisés rue Albert 1er, à la frontière de la commission de quartier, où la place du vélo n'a pas été pensée dans son intégralité. En effet, seul un couloir de quelques mètres a été créé à proximité des feux au croisement des rues Nodot et Albert 1er. Était-il possible, compte tenu des travaux importants réalisés pour l'accessibilité de la future cité de la gastronomie, de créer une véritable piste cyclable sur l'ensemble de cet axe. (Claude SHUWER)

Dijon métropole va réaliser une liaison pour favoriser les modes doux entre le passage Vincenot et la future cité internationale de la gastronomie. Il est par ailleurs étudié une meilleure prise en charge de la sécurisation du déplacement des vélos Avenue Albert 1er, entre la rue Nodot et l'entrée du Jardin de l'Arquebuse. Les contraintes sont toutefois nombreuses notamment une largeur d'espace public figée entre le mur SNCF et le Jardin de l'Arquebuse. Une zone plus apaisée a été créée par un plateau à 30km/h. Dans l'autre sens, une bande cyclable a été créée entre le passage Vincenot et la rue Nodot.

Direction rue Nodot vers le centre-ville : Actuellement (depuis les années 1970), le trottoir côté jardin de l'Arquebuse est en surplomb de celui-ci sur un ouvrage en encorbellement. Cette année, l'encorbellement a été repris au droit du passage Vincenot (balcon créé). En effet, les arbres et le cours d'eau du Raines dans le jardin ne permettent pas un agrandissement du surplomb sur toute la longueur. L'aménagement de l'avenue Albert 1er ne pouvait pas être plus large sur la totalité. Le choix a été retenu de créer une zone de circulation apaisée en vitesse par la mise en place d'un plateau (zone à 30km/h). La voirie est partagée avec des véhicules circulant à vitesse plus réduite comme en centre-ville ou dans certains quartiers. Direction du centre ville vers la rue Nodot.

Claude SHUWER indique que l'avenue Albert 1er étant devenu chargée, les automobilistes passent automatiquement par Faubourg Raines. Il souhaiterait qu'un nouveau comptage soit réalisé.

Badiaâ MASLOUHI transmettra cette demande à la prochaine commission extra-municipale de la circulation.

Les travaux de Priori-bus contraignent les flux de circulation sur les axes empruntés par les bus. En conséquence, les automobilistes cherchent des itinéraires alternatifs moins contraints et saturent les rues internes aux quartiers comme c'est le cas des rues Hoche et Faubourg Raines. Ces rues deviennent des itinéraires "bis" des rues Albert 1er et Arquebuse et génèrent des nuisances pour les riverains. Pouvons-nous avoir une réflexion et être force de proposition pour limiter ce problème ? Pour mémoire, un groupe d'habitants a fait une proposition à M. Gervais en son temps. Cette proposition a-t-elle été étudiée et quelle réponse a pu être donnée ? (Claude SHUWER)

Badiaâ MASLOUHI indique que l'avenue Albert 1er reste un axe du réseau structurant de l'agglomération. La Ville de Dijon ne souhaite pas le contraindre au détriment ni de la rue Hoche ni de la rue du Faubourg Raines. La capacité de l'avenue à écouler le trafic reste la même : les mesures de flux ne montrent aucun changement par rapport à l'année dernière.

Claude SHUWER souhaiterait une continuité des pistes cyclables sans interruption à l'image des réalisations de la ville de Strasbourg.

Bruno CHENEBY indique que cette réflexion aurait dû être posée au moment de l'aménagement du tram.

Il souhaiterait que la vitesse soit réduite en prévoyant l'installation de bornes rigides autour des places de stationnement pour éviter la vitesse excessive rue Hoche.

Un HABITANT de la rue Hoche, indique qu'au niveau du 49 rue Faubourg Raines, un grillage de protection de travaux a été posé. Il estime que cet aménagement est très dangereux pour les nombreux enfants qui se rendent à l'école.

Valérie PERRONNEAU, résidente au 27 rue Hoche, demande la pose d'un feu tricolore pour réduire la vitesse.

Michelle CHENEBY indique que la rue Hoche est devenue un itinéraire de délestage. Elle souhaiterait que la Municipalité se penche sur la circulation rue Hoche. Elle aimerait une cohérence de circulation sur l'ensemble des rues Nodot, Hoche et Nicolas Rollin qui sont très empruntées par les Dijonnais pour contourner le Tram, Rue Albert 1er.

Gilles PACAUD indique que durant les 3 dernières années, les travaux suivants sur Faubourg Raines ont été réalisés à la demande des habitants :

- stationnement résidentiel rue Nodot
- bande jaune devant la boulangerie,
- coussins Berlinois sur le quai Nicolas Rollin
- rue Hoche, la circulation a été réduite avec le stationnement sur les deux côtés.
- cédez le passage entre la rue Hoche et le quai Nicolas Rollin.
- les plots sur le pont Meneval (Hoche) pour réduire la vitesse. Des plots seront installés sur le pont pour éviter que les voitures empruntent la voie cyclable.

Claude MILLE indique que le panneau 50 kms heures doit être supprimé en raison de la zone 30 existante.

Une HABITANTE souligne que les travaux du réseau Chaleur Urbain ont été mal réalisés.

Monsieur COUCHUT signale qu'un arbre dans le square Larrey déforme l'enrobé de la copropriété voisine.

Un HABITANT souhaiterait que la rue du Chambertin dans le sens Eiffel/ Larrey soit mise en sens unique, ainsi qu'un cédez le passage au bout de cette rue.

Bernard LAMBERT signale un problème d'éclairage public sur la promenade du ruisseau ; il indique l'avoir signalé à plusieurs reprises à « allo mairie »

Michelle CHENNEBY souhaiterait qu'une rencontre avec les habitants de la rue Hoche soit organisée avec les services concernés.

Un HABITANT demande le renforcement de l'éclairage passage Henri Vincenot.

L'ensemble de ces remarques sera transmis aux services en charge de leur gestion.

Il est rappelé que le numéro Allo Mairie est le moyen efficace pour signaler les problèmes techniques 0800 21 3000.

2. Présentation des dispositifs en faveur de l'amélioration de l'habitat par le service Rénovéco de Dijon métropole et du dispositif « Bien vivre dans son logement » animé par le Point d'Information et de Médiation Multi-Services (PIMMS)

Sarah MAGNIERE (Coordinatrice Renoveco Dijon Métropole) et **Sandra CANET** (Directrice du PIMMS Dijon) présentent ces dispositifs. (voir document ci-joint).

Badiaâ MASLOUHI remercie **Sarah MAGNIERE** pour son intervention et indique que le PIMMS se trouve sur le quartier depuis plusieurs années au service des habitants.

II. BUDGETS PARTICIPATIFS

1-Point d'étape des projets 2017

b. Tables de jeux

Gilles PACAUD rappelle que les membres du groupe de travail ont décidé d'implanter des jeux sur les tables suivantes :

- sur les 2 tables de la promenade du ruisseau
- sur la table des jardins partagés de la Maison
- sur la table des jardins partagés de la Cras

Le coût de fabrication est de 936 euros. Ces tables de jeux ont été installées.



c. Panneaux explicatifs des arbres situés sur le plateau du fort de la Motte Giron

Gille PACAUD indique que les membres du groupe de travail ont décidé de répertorier onze variétés d'arbres existants sur le plateau du Fort de la Motte Giron. La carte d'identité des onze arbres sur un support bois a été réalisée par l'ONF. Les panneaux ont été installés par l'ONF en septembre 2018.



Michel JAVOUHEY informe que ces panneaux connaissent un succès auprès des nombreux marcheurs.

d. Fresque sur la façade de la Maison-Phare Extension

Gilles PACAUD indique que la commission de quartier a voté un budget de 10 000 euros pour la réalisation d'une fresque sur la façade de la Maison-Phare Extension (ex centre social), allée du Roussillon.

Mon quartier, j'y vis, j'agis.

Le chantier de l'embellissement de la Maison-Phare Extension s'est déroulé du 17 au 21 septembre 2018 :

- 150 habitants ont participé
- Une animation a accompagné le projet durant toute la rénovation
- L'inauguration s'est déroulée le vendredi 19 octobre 2018
- France 3 a accompagné le projet de rénovation avec 4 reportages diffusés dans le journal régional Bourgogne/Franche Comté et sur internet



Pour visionner les reportages :

Episode 1 : <https://youtu.be/oltlwxVtvTc>

Episode 2 : <https://youtu.be/QcHFiGJsaUI>

Episode 3 : <https://youtu.be/4yvN2LJrETw>

Episode 4 : <https://youtu.be/Yxs25zFPmkY>

Saliha BOUDIAF souhaite que la commission se penche sur l'accessibilité pour les PMR, qui doivent emprunter une autre entrée pour accéder à l'Extension.

III. PROJETS 2018

a. Implantation de panneaux de communication à Fontaine d'Ouche (1 800 euros).

La Maison-Phare estime qu'un seul panneau ne suffirait pas à tous les acteurs du quartier. Elle souhaiterait disposer de cinq tableaux d'affichage. La Maison-Phare indique qu'elle fera une demande spécifique pour cinq panneaux lors des budgets participatifs 2019. En attendant, elle souhaiterait que la somme attribuée pour le seul panneau d'affichage soit utilisée pour compléter un autre projet voté par la commission.

Les membres du groupe de travail ont opté pour un deuxième banc **sur le quartier en remplacement du panneau d'affichage. Ils estiment que le seul banc voté cette année ne suffira pas.**

b. Installation d'un banc esplanade des Marcs d'Or (1 700 euros).

Les membres décident d'installer deux bancs sur le quartier :

Un banc sera installé sur l'espace familial du chalet des Marcs d'Or et un autre banc sera implanté sur l'esplanade engazonnée Amedée Bary (sous réserve de validation du service de l'urbanisme)

c. Implantation d'une table de ping-pong (4 600 euros).

Les membres proposent d'installer la table de ping-pong soit :

- devant la piscine
- sur l'espace à proximité du stade
- sur l'espace à proximité du rond-point des Gorgets
- sur l'espace familial à proximité du Châlet des Marcs d'or

C'est l'espace familial à proximité du chalet des Marcs d'or qui est retenu.

d. Implantation d'une nouvelle boîte à livres à installer au Lac Kir



La boîte à livres votée lors des budgets participatifs 2018 a été installée à proximité du barrage du Lac Kir, proche du parking.

Une HABITANTE est surprise du coût d'une boîte à livre (1 600 euros).

Sladana ZIVKOVIC indique que ce prix comprend la pose mais également des matériaux plus résistants aux dégradations.

e) Aménagement d'un espace street workout (30 250 euros)

Gilles PACAUD indique que le groupe de travail s'est réuni le 17 octobre dernier afin de déterminer les lieux d'implantation des projets participatifs votés en mars 2018 par la commission de quartier :

- street workout,
- table de ping-pong,
- banc,
- tableau d'affichage.

Les services techniques de la ville de Dijon ont proposé les espaces suivants :

- 1) entre les deux terrains de football
- 2) à proximité du rond-point de l'écluse
- 3) le long du quai du canal (à proximité rue Saverne)

Après avis de chaque participant, les deux lieux sont soumis au vote des 15 membres présents :

- le projet à proximité du rond-point de l'écluse obtient 9 voix
- le projet à proximité du terrain de sport obtient 6 voix

Le street workout sera installé à proximité du rond-point de l'écluse (sous réserve de la validation du service urbanisme). Ce lieu tient compte de la déambulation des sportifs.



La prochaine réunion du groupe de travail se déroulera le mercredi 21 novembre à la Maison-Phare (18h15). Cette réunion aura pour ordre du jour le choix du mobilier.

Michel JAVOUHEY souligne être favorable à ce lieu, profitable aux quatre sous quartiers. De plus il s'agit d'un lieu ouvert à tous les Dijonnais se rendant au Lac Kir.

Sladana ZIVKOVIC invite les membres intéressés par ce projet, à se joindre au groupe de travail dont la prochaine réunion aura lieu le 21 novembre 2018.

Une HABITANTE demande que la problématique de stationnement soit prise en considération pour ce lieu.

Gilles PACAUD informe que cette problématique de stationnement a été constatée par le groupe de travail.

II. VIE DE QUARTIER

a. Association UNISCITE – présentation

Sladana ZIVKOVIC laisse la parole à **Marie BOULIER**, responsable de l'antenne UNISCITE à Dijon pour la présentation de son activité (cf document joint) :

b. Conseil citoyen – point d'étape

Bruno MARQUES, Directeur Adjoint de la DGD Cohésion Sociale détaille les modalités d'évolution du dispositif (voir document joint).

Évelyne AMIDIEU aimerait que le futur conseil citoyen se réfère au cadre de référence de la loi qui prévoit un collège des habitants, un collège des acteurs locaux mais également un collège d'habitants travaillant sur la Fontaine d'Ouche.

Bruno MARQUES souligne qu'un tirage au sort des membres issus du quartier politique de la ville, et du territoire de veille représentera plus de 50 % du conseil citoyen. Il rappelle que les agents municipaux ainsi

que les élus ne seront pas associés au conseil citoyen, sauf si les membres en font la demande. Il y a donc un respect total du cadre de référence de la loi.

Évelyne AMIDIEU estime que la structure choisie peut être un frein au bon fonctionnement du conseil citoyen. Elle craint que ce fonctionnement ressemble à l'ancien.

Bruno MARQUES souligne avoir rencontré **Mathieu DEPOIL** afin que le futur conseil citoyen soit ouvert à l'ensemble des habitants. Il indique également que l'état a accepté ce fonctionnement.

Marie-Claude MILLE souhaiterait connaître le budget de fonctionnement alloué au conseil citoyen.

Bruno MARQUES indique que Trajectoire Ressources a réalisé un bilan sur les 3 dernières années sur le territoire Bourguignon qui estime entre 6 000 et 10 000 euros le budget alloué à un conseil citoyen. Il rappelle que le rôle premier d'un conseil citoyen est de faire des préconisations et de donner un avis. Son rôle ne sera donc pas de réaliser des actions.

Marie-Claude MILLE demande si le conseil municipal doit valider ce conseil citoyen.

Bruno MARQUES souligne que ce sujet ne sera pas traité au conseil municipal, car ce conseil citoyen est porté par la Maison-Phare, structure associative. Par contre, il précise que le budget du conseil citoyen sera soumis à une délibération en conseil municipal.

Massar NDIAYE estime que potentiellement beaucoup de personnes pourraient être intéressées par le conseil citoyen du quartier, mais il craint que le choix de la structure choisie unilatéralement entre le préfet et la ville ne soit pas une bonne chose. Il pense qu'une charte instituant une neutralité de la structure peut être envisagée pour garantir la neutralité des débats.

Bruno MARQUES rappelle que la Maison-Phare s'appuie sur une fédération d'éducation populaire qui garantira une indépendance et une neutralité.

c. Rénovations de l'îlot Corse, Cher et Tire Pesseau

Badiaâ MASLOUHI remercie Monsieur **Hamid EL HASSOUNI**, en qualité de Président de Dijon Habitat, 1er bailleur de Dijon Métropole qui possède 1000 logements sur le secteur de la Fontaine d'Ouche pour la présentation des rénovations (Voir documents joints).

Joëlle LEMOUZY souhaiterait savoir si les logements situés rue Tire Pesseau, subiront des transformations internes ?

Hamid EL HASSOUNI indique que les logements ne subiront aucune transformation.

Saliha BOUDIAF demande si l'allée de Bastia est concernée par la rénovation ?

Hamid EL HASSOUNI précise que cette allée sera rénovée également.

Badiaâ MASLOUHI rappelle que les rénovations concernent l'avenue du Lac et l'îlot Corse qui comprend l'allée de Bastia, l'allée d'Ajaccio et l'allée de Calvi.

Une HABITANTE demande le prix moyen d'une location d'appartement sur les résidences des Marcs d'Ors.

Hamid EL HASSOUNI indique que les prix respectent la législation en fonction du conventionnement ou pas des appartements.

Michelle CHENEBY demande pourquoi une démolition plutôt qu'une réhabilitation sur l'avenue du Lac ?

Badiaâ MASLOUHI indique que la municipalité a été à la rencontre des habitants de ces logements qui se réjouissent de ces démolitions. Humainement parlant, elle indique que les habitants sont attachés à leur appartement. Les bailleurs accompagneront ces habitants pour le relogement. 122 logements seront démolis (tous les habitants seront relogés).

Jean-Baptiste SANTIARD de CDC Habitat présente les réhabilitations sur le quartier de la Fontaine d'ouche (voir documents) qui concerne uniquement la requalification des espaces verts et des accès à ces logements.

Une HABITANTE informe passer par la résidence voisine pour se rendre chez elle en raison de son handicap. Elle souhaiterait se rendre chez elle par le même passage.

Jean-Baptiste SANTIARD indique qu'une programmation sur l'interphone de la résidence voisine pourra lui être programmée pour continuer à passer par ce chemin pour rentrer chez elle.

Massar NDIAYE demande si CDC Habitat sera dans le même objectif de rénovation sur le quartier pour permettre une rénovation globale lancée par Orvitis et Grand Dijon Habitat ?

Jean-Baptiste SANTIARD indique que les rénovations des appartements sur le parc CDC Habitat ne sont pas anciennes et que cette rénovation actuelle ne concerne que les espaces verts et l'accès aux logements.

d. 50 ans de Fontaine d'Ouche

En 1968, il y a 50 ans, les immeubles du quartier Fontaine d'Ouche sortaient de terre et accueillaient leurs premiers habitants. Aujourd'hui, près de 10 000 Dijonnais(es) vivent au cœur d'un espace de 55 hectares, proche du centre ville, près de la nature, dans un cadre transformé grâce à d'ambitueuses opérations de renouvellement urbain et engagé dans une démarche nationale de labellisation «écoquartier». Fontaine d'Ouche est un quartier vivant et animé. Chaque année, les professionnels et les associations du quartier proposent de nombreuses activités et manifestations, qui en font toute la richesse, attirant des habitants de ce quartier mais également de Dijon et de la Métropole. Toutes les forces vives du quartier, acteurs culturels et socioculturels, sportifs, associations, écoles, structures, collèges et lycées, commerçants, entreprises... ont été sollicités pour enrichir la programmation 2018, proposer des événements festifs, sportifs et conviviaux et faire de cet anniversaire une année de fête.

Les objectifs de l'événement

- Célébrer, pendant toute l'année 2018, les 50 ans du quartier Fontaine d'Ouche par des événements de nature artistique, sportive qui soient en lien avec le quartier Fontaine d'Ouche, son histoire, ses habitants mais aussi son avenir
- Valoriser le quartier, son histoire, ses habitants mais également son dynamisme et les projets
- Fédérer les habitants du quartier et les rendre fiers de leur quartier
- Mettre en lumière le quartier, son dynamisme, ses richesses...

Une programmation très riche

Jusqu'en décembre 2018, les associations proposent des rendez-vous qui se répartissent en 4 catégories : les événements à ne pas manquer, les rendez-vous sportifs, des moments pour mieux connaître le quartier (visites, exposition, jeu de piste...), des projets participatifs qui font appel à l'implication des habitants du quartier mais aussi, plus largement, à celle des Dijonnais.

Un anniversaire qui est aussi l'occasion de contribuer à l'embellissement du quartier

Peinture extérieure de l'extension de la Maison-phare, un projet soutenu par la commission de quartier : L'extension de la Maison-Phare

45 ans après sa construction, la façade du bâtiment dans lequel s'est installé La Maison-Phare Extension avait besoin d'un rafraîchissement ! Grâce à l'initiative et au soutien d'habitants du quartier, avec le soutien des services techniques de la ville, un chantier participatif conduit par l'équipe de la Maison-Phare, a été lancé début septembre ; les nombreuses bonnes volontés, dans une ambiance chaleureuse et conviviale, ont soufflé un vent de couleurs et ainsi métamorphosé ce lieu

Peinture du pont des Carrières blanches - Un projet participatif avec l'artiste Eltono

Le quai des Carrières Blanches a bénéficié ces dernières années, d'un renouveau important. Pour aller encore plus loin, La Maison-Phare, en lien avec plusieurs partenaires (Réseau d'Éducation Prioritaire de Fontaine

d'Ouche, Zutique Productions, la SPLAAD, Constructa), a proposé d'embellir les murs situés sous le pont, le long d'une promenade très fréquentée.

C'est à l'artiste Eltono qu'a été confiée, du 15 au 21 octobre, la direction artistique du pilier ouest. L'équipe pédagogique et les élèves de l'école Alsace ont participé activement à ce projet.

L'opération est cofinancée : montage financier avec l'association Zutique Productions dans le cadre de l'appel à projet autour de l'art urbain soutenu par la DRAC Bourgogne-Franche Comté, et avec le concours de la SPLAAD et Constructa dans le cadre du RDV des Quais des Carrières Blanches porté par la Maison-phare.

Une zone d'expression libre

les deux autres piles du pont, situées de l'autre côté du canal constituaient des zones d'expression « sauvages » peu esthétiques. Ces espaces ont été dédiés à des peintres et graffeurs afin qu'ils puissent s'exprimer en toute légalité sur des zones bien délimitées.

Un projet coloré pour les vitrines du centre commercial

L'association Laure et Amon a proposé d'apporter des touches de couleurs sur les vitrines de plusieurs cellules inoccupées pour éclairer le centre commercial de Fontaine d'Ouche. Les participants, adultes et enfants, aux ateliers de Laure et Amon ont réalisé, pendant la semaine du 22 au 26 octobre, des motifs organisés ensuite sur des adhésifs qui ont été collés sur les surfaces vitrées. Ce projet est soutenu par la ville de Dijon dans le cadre des 50 ans de Fontaine d'Ouche et par Grand Dijonhabitat. Il a également été mécéné par AVS pour la partie impression des adhésifs et JPM pour la partie graphique. Les vitrines ont été gracieusement mises à disposition par Elaste et Intermarché.

IV. INFORMATIONS DIVERSES

a. Nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales :

Badiaâ MASLOUHI indique que les 3 lois du 1^{er} août 2016 réforment de manière importante les modalités d'inscription sur les listes électorales (liste générale et listes complémentaires municipales et européennes). Elles **entrent en vigueur dès le 1^{er} janvier 2019**. Aujourd'hui, quelque 3 millions d'électeurs sont non-inscrits et 6,5 millions « mal inscrits », soit près de 25 % du corps électoral. D'où la **nécessité de moderniser et de faciliter la gestion des listes électorales**. L'objectif est également de lutter contre l'abstention en améliorant l'accès des électeurs aux scrutins. C'est pourquoi, à compter du 1^{er} janvier 2019, les inscriptions seront possibles 30 jours ouvrés avant les scrutins. **Ainsi, dans la perspective des élections européennes qui se dérouleront le 26 mai prochain, les inscriptions seront reçues jusqu'au 31 mars 2019**. Avant la réforme, les inscriptions ne pouvaient être reçues que jusqu'au 31 décembre.

Les habitants peuvent demander leur inscription :

- **Au service des élections de la mairie**, tous les jours, du lundi au vendredi, de 8 H 30 à 12 H 15 et de 13 H 30 à 17 H 30 ;
- Une permanence exceptionnelle a été proposée à M. le Maire, le samedi 30 mars 2019, de 9 H 30 à 13 H 00 pour permettre les inscriptions dans la perspective du scrutin européen.
- **Au service des formalités administratives de la mairie**, tous les jours, du lundi au vendredi de 8 H 45 à 12 H 15 et de 13 H 30 à 17 H 20, le samedi de 9 H 30 à 12 H 30.
- **Dans les mairies de quartier**, tous les jours, du lundi au vendredi, de 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 18 H 00 (Bourroches, Fontaine d'Ouche, Grésilles, Mansart, Toison d'Or).
- **A l'accueil général**, 11 rue de l'hôpital, tous les jours, du lundi au vendredi, de 8 H à 18 H.

Ils peuvent aussi s'inscrire en ligne jusqu'au dimanche 31 mars 2019 minuit.

La réforme prévoit en outre :

- L'autorisation de voter au second tour pour les jeunes qui atteignent 18 ans entre les deux tours d'une élection (actuellement il faut avoir 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin).
- L'inscription d'office des citoyens ayant acquis la nationalité française (jusqu'ici, ils devaient en faire la demande).
- La suppression de la « double inscription » pour les Français établis hors de France. Ils devront choisir entre être inscrits sur la liste électorale de Dijon **OU** sur la liste consulaire du pays où ils vivent.
- **Pour les électeurs contribuables (possédant un bien immobilier à Dijon mais n'y résidant pas), ils devront justifier de 2 années d'inscription sur les rôles des contributions directes communales. Jusqu'ici, ils devaient être inscrits pendant 5 ans sur ces mêmes rôles.**

b. Recensement obligatoire de la population (janvier-février 2019) – enjeux et intérêts pour les collectivités :

Sladana ZIVKOVIC indique que le **recensement annuel** et partiel de la population **se déroulera du 17 janvier au 23 février 2019**. Les enjeux sont importants en terme d'attractivité de la ville de Dijon et de dotation globale de fonctionnement versée aux communes. Le recensement de la population est obligatoire et anonyme. Participer à cette enquête est un acte citoyen. Elle permet de mesurer les évolutions démographiques et les mutations de la société facilitant ainsi la mise en œuvre des politiques publiques. D'utilité publique, cette opération permet à la commune de répondre aux besoins des Dijonnais, de prévoir les infrastructures nécessaires telles que les crèches, les maisons de retraites, le développement des moyens de transport etc...

Les personnes concernées par l'enquête seront prévenues individuellement par un courrier officiel de Monsieur le Maire pour les informer de leur participation et du nom de l'agent recenseur de leur quartier. Une quarantaine d'agents recenseurs enquêtera sur tout le territoire de la commune. Ils se rendront aux domiciles des personnes, munis de leur carte officielle pour leur remettre les documents utiles pour se recenser en ligne.

Pour les habitants ne disposant pas de connexion, l'agent recenseur sera habilité à les recenser directement avec sa tablette ou leur remettre les formulaires papier.

Le service du recensement de la population est à la disposition des habitants pour répondre à toutes les questions ou informations complémentaires.

c. Nuits d'Orient : un festival qui fait dialoguer orient et occident

Le festival *Les Nuits d'Orient* propose du 23 novembre au 9 décembre prochain, à Dijon et sur la Métropole, un voyage original des sens, où l'artistique et l'humain sont étroitement mêlés. Les artistes invités et les partenaires du festival s'inscrivent dans la recherche permanente de ce qui unit et rassemble ces 2 cultures ; entre tradition et modernité, toujours soucieuse de porter l'exigence artistique et faisant la part belle aux actions de médiation culturelle pour aller vers tous les publics.

Le festival en chiffres : 100 événements (115 Rendez-vous) : 49 spectacles, 14 expositions, 12 projets participatifs, 13 ateliers artistiques et 12 actions de médiation culturelle.

Les partenaires : une centaine de partenaires sont associés : acteurs culturels, structures socioculturelles, associations de quartier et institutions dont 50 sont programmeurs.

Une programmation éclectique et pluridisciplinaire : des **expositions** parmi lesquelles celle proposée par le musée national Magnin "Rêve(s) d'Orient" qui permettra de redécouvrir les œuvres orientalistes provenant de collections privées ou publiques ou encore celle qui prendra place au kiosque du festival "Le cabinet orientaliste de Cocopicassiettes", salle des gardes de l'hôtel de Vogüé. Des **concerts** avec Acyl, musique metal ethnique expérimentale ou avec Zawaq ! création de La Générale d'expérimentation à l'atheneum, avec le quartet ArBaA (MJC-CS Bourroches) ou encore avec Mohamed Abozekry, oudiste et compositeur égyptien (MJC Bourroches-Valendons) seront quelques-uns des rendez-vous incontournables programmés pendant la quinzaine du festival.

Des **spectacles** pour tous autour du conte et de la danse (théâtre Fontaine d'Ouche et structures de quartier), des **projections** de film (théâtre Fontaine d'Ouche, Nef, MJC Dijon Grésilles) suivis pour certains de **débats** autour de l'actualité du monde arabe, rythmeront le festival.

Sans oublier la participation de l'Opéra-Dijon avec "Chrétiens et Soufis" de l'ensemble Gilles Binchois, de La Cimade avec Gibraltar » de la compagnie Marbayassa, du **théâtre** Dijon Bourgogne avec « L'écrivain public de Mohamed Guellati, du Cèdre avec F(l)ammes de la compagnie Madani... Programmé au Grand Théâtre le samedi 1^{er} décembre à 20h, le spectacle de **danse** "Näss" de la compagnie Massala devrait rassembler tous les publics.

L'accessibilité du festival : le festival accorde une attention particulière à l'accessibilité de sa programmation au plus grand nombre. Une collaboration avec 1,2,3 Cité Cap témoigne de cette volonté (apposition de pictogrammes sur la plaquette, réalisation d'un programme audio et accompagnement sur demande pour les personnes à mobilité réduite)

Plus de la moitié des événements est gratuite et une politique tarifaire favorisant l'accessibilité pour tous est pratiquée par l'ensemble des partenaires.

Des actions de médiation culturelle : les structures de quartier (MJC, centres sociaux, accueil jeunes...) participent toujours aussi activement au rayonnement du festival avec des propositions artistiques... Les habitants sont au cœur du festival. Ils participent à l'organisation de soirées pluridisciplinaires où pratiques artistiques amateurs et convivialité riment avec le bien vivre ensemble. Des actions sont également menées dans les établissements scolaires (élémentaires, collèges, lycées), à la maison d'arrêt...

Bruno CHENEBY aimerait connaître les horaires des permanences des élus sur le quartier Faubourg-Raines ?

Badiaâ MASLOUHI informe que chaque habitant peut téléphoner à la mairie pour convenir d'un rendez-vous avec les élus du quartier à la salle Thibaudot.

Sladana ZIVKOVIC indique que les habitants peuvent prendre rendez-vous et qu'elle se tenait à disposition pour se rendre chez eux en cas de handicap.

Marie JUSSE, résidente à Faubourg Raines, regrette que la commission de quartier soit axée uniquement sur les problèmes de la Fontaine d'ouche. Elle souhaiterait une réunion uniquement pour la Fontaine d'Ouche pour libérer la parole aux autres sous-quartiers.

Sladana ZIVKOVIC indique que cette réflexion a déjà été évoquée à plusieurs reprises avec **Gilles PACAUD**, coprésident habitant.

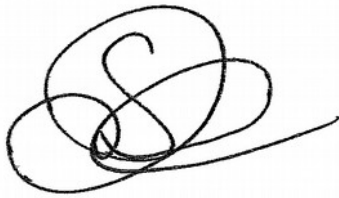
Gilles PACAUD indique que toutes les problématiques de Fontaine d'Ouche seront traitées à l'avenir dans l'instance du conseil citoyen.

Bruno CHENEBY souhaite que le titre de coprésident habitant de Gilles PACAUD soit indiquée sur la liste des membres au début du document.

Badiaâ MASLOUHI indique que la qualité de coprésident habitant sera indiqué sur les prochains documents de la commission de quartier.

Sladana ZIVKOVIC, Badiaâ MASLOUHI coprésidentes élues ainsi que **Gilles PACCAUD** coprésident Habitant remercient les membres de la commission et les invitent à prendre le verre de l'amitié.

Mme Sladana ZIVKOVIC
Coprésidente élue titulaire



M. Gilles PACCAUD
Coprésident habitant titulaire



Badiaâ MASLOUHI
Coprésidente élu suppléante

